

## Séance du 16 mars 2024/01

Le 16 mars 2024 à 10 heures, le conseil municipal de la commune d'URVAL, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de COMPOINT Eloi, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2024

**PRESENTS** : Eloi COMPOINT, Sébastien LANDEMAINE, Franc LAVELLE, Anne ROUGIER, Bruno MARES, Olivier NOE, Martine VIDAL, Luc FRANCOIS.

**EXCUSÉS** : Sophie ANSELMET, Mélissandre LOUSTAL.

**PROCURATION** : Sophie ANSELMET donne procuration à Olivier NOE, Mélissandre LOUSTAL donne procuration à Eloi COMPOINT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne ROUGIER

**Validation du conseil municipal du 9 décembre 2023 et signatures.**

### **20240301-VOTE DU COMPTE DE GESTION :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Bergerac et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **20240302 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :**

Sous la présidence de Sébastien LANDEMAINE, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement :**

Recettes : 194 458,09  
Dépenses : 163 908,89

-----  
Résultat 2023 : 30 549,20

Résultat 2022 : 210 970,77

-----  
Total 2023 (A) : 241 519,97

#### **Investissement :**

Recettes : 290 893,86  
Dépenses : 407 962,69

-----

Résultat 2023 :	-117 068,83
Résultat 2022	116 182,00
	-----
Total :	-886,83
RAR 2023	-51 750,62
	-----
TOTAL 2023 (B)	- 52 637,45

**Résultat de clôture(A+B) 188 882,52**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2023.

**20240303-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 :**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023	188 882,52 €
---	--------------

**Section d'Investissement**

Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2023	-52 637,45 €
--	--------------

1°) – Compte 001 : dépense investissement besoin de financement à recouvrir	-52 637,45 €
---	--------------

2°) – Compte 002 : recette fonctionnement affectation après couverture du solde d'exécution	188 882,52 €
---	--------------

Le conseil municipal vote à l'unanimité le résultat d'affectation 2023.

**20240304 - Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord pour réduire et supprimer les incidents et les pratiques qui nuisent gravement aux arbres et valoriser le patrimoine de la commune.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la « Charte de l'Arbre Dordogne Périgord ». • Les arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité de vie. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.

- La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien.
- Les objectifs visés concernent la protection des arbres et des habitants fréquentant les espaces publics, une sensibilisation des concitoyens sur l'intérêt d'une gestion raisonnée du patrimoine arboré public.
- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information à la population, nommer un référent arbre et à l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la préservation et l'entretien du patrimoine arboré de la commune, adopte le cahier des charges techniques départemental en matière d'élagage et d'entretien et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

**20240305 – PROJET ENQUETE PUBLIQUE CREATION D'UN CHEMIN RURAL A LA FERRIERE :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de reprendre toute la procédure de l'enquête publique pour la création d'un chemin rural à la Ferrière.

**20240306– PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la nécessité de réaménager le bourg de la commune.

Dans le cadre du financement d'un montant de 37 124,33 € H.T, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions :

**Plan de financement :**

- 25 % Département : 9 281,08 € H.T
- 25 % Etat (DETR) : 9 281,08 € H.T
- Commune : 18 562,17 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et le mandat pour signer tous documents afférents à cette demande.

**20240307– PLAN DE FINANCEMENT FONDATION DU PATRIMOINE**

Dans le cadre du financement de l'église Notre Dame de la Nativité, la fondation du patrimoine donne les recettes suivantes :

- Subvention : 7 000,00 €
- Club des mécènes 24 : 5 000,00 €

- Montant net de la collecte : 34 352,30 €

Soit un montant total de 46 352,30 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter ces recettes et le mandate pour signer tous documents afférents à cette demande.

### **20240308 – ANNULE ET REMPLACE PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la nécessité de réaménager le bourg de la commune.

Dans le cadre du financement d'un montant de 37 124,53 € H.T, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions :

#### **Plan de financement :**

- 25 % Département : 9 281,13 € H.T
- 25 % Etat (DETR) : 9 281, 13 € H.T
- Commune : 18 562,27 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et le mandate pour signer tous documents afférents à cette demande.

### **20240309 - SUBVENTIONS DIVERSES**

L'association Projet Morocco demande auprès du Conseil Municipal une subvention pour organiser un voyage au Maroc.

Le Conseil Municipal accorde de verser 300 € à Ambre Noé de l'association Projet Morocco avec 9 voix pour et une abstention.

#### **Questions diverses**

- Informer les habitants de la commune qu'ils doivent débroussailler régulièrement afin d'éviter tout risque d'incendie. Obligation de débroussaillage.

- Problème sur la route D52E2 (territoire de la commune de Siorac-en-Périgord), route d'Urval vers Siorac-en Périgord, sur laquelle des arbres, et des rochers tombent. Il sera demandé aux personnes empruntant cette route de prendre des photos si la chaussée est encombrée de pierres et/ou branches et d'apporter ces photos en mairie. La mairie aura pour mission d'en informer l'Unité d'Aménagement du Bugue et la mairie de Siorac-en-Périgord.